

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Aménagement	Source de la saisine : État
Avis n° 2024-01	
Date de validation 11/01/2024	Protocoles d'inventaire biodiversité quatre saisons en vue de l'état initial de l'étude d'impact du projet de raccordement du parc éolien en mer au large d'Oléron (AO7)

RTE présente le contexte du raccordement terrestre du parc d'éolienne en mer au large d'Oléron et rappelle le projet de raccordement et ses contraintes techniques.

Afin de préparer l'étude d'impact, RTE souhaite présenter les projets de protocoles pour les inventaires qui se dérouleront sur une année. Plusieurs fuseaux seront étudiés pour tenir compte des enjeux locaux.

En préambule, le CSRPN :

1) alerte RTE sur le besoin de réactualiser régulièrement les inventaires au vu de la durée prévisionnelle des travaux. Il rappelle également l'obligation de téléversement via Dépopbio, dans les délais légaux, des données d'inventaires et des données bibliographiques ;

2) rappelle que, selon les espèces présentes et étant donnée l'importance du dossier (décision préfectorale), le dossier relatif à la demande de dérogation au titre des espèces protégées pourra être soumis soit au CNPN, soit au CSRPN.

Les protocoles de chaque groupe font ensuite l'objet d'échanges approfondis avec le CSRPN, les remarques étant synthétisées ci-dessous.

En remarques générales, le CSRPN :

- Souligne que ce n'est pas à lui de donner au bureau d'études une liste d'espèces à prendre en compte mais bien au bureau d'études de faire ce travail via la bibliographie, la consultation des associations et autres bases de données locales, les inventaires et, au travers d'une évaluation argumentée et explicitée, de proposer les espèces devant faire l'objet d'une compensation avec le ratio appliqué ;
- Insiste sur le besoin de dimensionner les inventaires en fonction des besoins de connaissance pour étudier les écosystèmes et leurs fonctionnalités, retenir la meilleure solution limitant les impacts et proposer une séquence ERC adaptée et non en fonction des compétences des bureaux d'étude retenus. Ainsi, et en complément des recommandations et remarques ci-dessous, le CSRPN souhaiterait des inventaires spécifiques sur les abeilles sauvages, les gastéropodes notamment des zones humides, les bryophytes et la fonge qui fait l'objet d'une liste rouge sur le territoire Poitou-Charentes, en faisant appel, si besoin, à des structures compétentes en ces domaines ;
- Afin d'avoir une étude bibliographique complète, le CSRPN invite les bureaux d'étude à demander la communication des données du SINP¹ (faune, flore et habitats) et des données des associations locales, à réactualiser régulièrement au vu de la durée des travaux. La liste des lots de données communiqués devra être mentionnée dans l'étude en précisant l'origine (SINP, associations) ainsi que les dates d'extraction. Les inventaires devront être complets, en intégrant les espèces dites communes – y compris non protégées, de façon à analyser les cortèges, et réalisés selon les méthodologies présentées (à compléter avec les remarques du CSRPN) et ne devront pas se contenter des espèces connues issues de la bibliographie.
- La liste des espèces considérées comme patrimoniales doit intégrer les espèces menacées des listes rouges locales (ou, à défaut, nationales) et la réflexion sur les espèces ZNIEFF (non déjà incluses dans les espèces protégées ou patrimoniales) ;

¹ - Plateforme régionale SINP volet Faune : <https://observatoire-fauna.fr/>

Plateforme régionale SINP volet Flore-Habitats : <https://obv-na.fr>

- Demande à ce que les zones de travaux, passage des engins, bases de vie et zones de stockage des matériaux soient prises en compte dans les fuseaux et l'analyse (ce qui au vu des cartes et documents présentés ne semble pas évident).
- Souhaite un emploi raisonnable des stagiaires dans ce travail d'inventaire (en soutien le plus possible et non en autonomie) pour assurer une bonne qualité des données de terrain ;
- Recommande d'ajuster le planning national d'inventaires, tel que défini dans les documents officiels, aux situations régionales locales (cas des amphibiens pour le début de la reproduction, des insectes, de la flore pré-automnale...).

Au cours de ces premiers échanges, le bureau d'étude précise que les espèces exotiques envahissantes (faune et flore) sont étudiées lors des inventaires pour être prises en compte dans l'étude d'impact et la séquence ERC. Pour ces espèces, le CSRPN précise qu'il faut intégrer en particulier les espèces réglementées à l'échelle européenne, ainsi que les espèces exotiques avérées et émergentes en se basant sur les listes régionales publiées (Cf. les publications des plateformes du SINP).

Les différents groupes taxonomiques sont alors repris en détail, avec la synthèse des remarques faites ci-après récapitulées par groupe.

MAMMIFERES

Au-delà des classiques hérisson et écureuil, le CSRPN recommande la réalisation d'inventaires spécifiques pour les petits mammifères terrestres protégés, en sus du campagnol amphibie (musaraignes aquatiques, muscardin), voire en régression forte (putois d'Europe).

Plusieurs études² montrent l'efficacité de la détection par ADNe pour les rongeurs semi-aquatiques dans certaines conditions d'hydromorphie (notamment petits cours d'eau et ripisylves associées), mais l'absence de détection des mammifères semi-aquatiques carnivores dont les visons et la Loutre. L'ADNe pourrait être utilisé pour détecter la présence des rongeurs en complément de l'utilisation de cette technique pour la faune aquatique (amphibiens, poissons, mollusques). D'autres techniques existent (caméra thermique, pièges photographiques, tunnels à fèces ou poils ...) qui commencent à faire leurs preuves pour muscardin, genette, hérisson, musaraignes aquatiques. Si l'ADNe est utile pour le Campagnol amphibie, le CSRPN rappelle que la recherche des crottiers pour cette espèce (ou des « restaurants » est une méthode qui a fait aussi ses preuves.

La période de transit automnal/migration (septembre-octobre) des chiroptères doit être étudiée. Les niveaux d'activité (notamment près des haies) devront être définis et rapportés à un référentiel national (Haquart, Vigie-Chiros).

Pour ce groupe, et afin de prendre en compte les espèces anthropophiles, des relevés en zone urbaine ou suburbaine sont nécessaires dans les secteurs propices.

INSECTES

Pour tous les groupes dont les insectes, les prospections viseront l'exhaustivité (données de présence/absence) et cibleront plus spécifiquement certaines espèces patrimoniales pour lesquelles il devra y avoir des recherches ciblées avec le recueil de données quantitatives ou semi-quantitatives.

Des protocoles d'inventaires détaillés pour tous les groupes d'insectes notamment les lépidoptères (transects, chronoventaires ?), les odonates (transects ? recherche d'exuvies non mentionnée), les orthoptères, les coléoptères saproxyliques sont à fournir. Ces précisions sont essentielles et attendues dans le document final méthodologique.

² Steinmetz et al., 2016. Étude pilote pour la détection des espèces de mammifères semi-aquatiques par l'approche Metabarcoding ADNe
 Steinmetz et al., 2018. Vers une nouvelle méthode de détection des mammifères semi-aquatiques. Faune sauvage, 319 p 11-17.
 Broadhurst et al., 2021. Mapping differences in mammalian distributions and diversity using environmental DNA from rivers. Science of the Total Environment

Les périodes de recherche des insectes doivent être élargies, de nombreuses espèces patrimoniales étant actives en fin de saison (après août). Les cortèges d'espèces sont à étudier en période optimale d'observation, en particulier vis-à-vis des espèces patrimoniales potentielles mais pas forcément ciblés sur ces taxons (en termes de période). De fait la richesse « ordinaire » sera à étudier aussi. Une prairie très riche en insectes, de toutes « qualités » sera tout autant, voire plus, intéressante qu'une prairie pauvre mais avec une seule espèce à protéger (cas souvent du Damier).

Plus localement, il faut prévoir l'étude des zones de plage et de dunes alors que beaucoup d'espèces patrimoniales en sont dépendantes (en intégrant l'inventaire des papillons).

Concernant les Odonates, une attention particulière devra être portée sur *Lestes macrostigma*.

La recherche des nids de chenilles de Damier de la Succise s'effectue habituellement plutôt en seconde partie d'été (août), lorsque les chenilles sont nombreuses et grégaires, les nids bien visibles. Au début du printemps, les chenilles adoptent une vie solitaire pour leurs deux derniers stades larvaires et sont très mobiles, compliquant les observations.

Pour les cigales, ascalaphes, mantes et phasmes, il convient de rechercher aussi les taxons menacés ou quasi menacés de la liste rouge locale. A défaut de leur observation, pour certains de ces taxons, il conviendra de mettre en avant les secteurs potentiels où l'espèce est suspectée.

AMPHIBIENS - REPTILES

Lors de la réalisation des inventaires pour ces espèces, il sera impératif de mettre en œuvre le protocole d'hygiène, de désinfection du matériel, vis-à-vis de la chytridiomycose.

Pour l'inventaire « amphibiens », il conviendra que les moyens humains permettent des inventaires simultanés comme pour les oiseaux.

Les zones de migration pré-reproduction seront à localiser, avec notamment les points de passage routiers ou autres importants.

Le CSRPN alerte sur la reproduction précoce de la grenouille rousse : la ponte se fait souvent en décembre. Le bureau d'étude adaptera les périodes d'inventaires en fonction des résultats des recherches de cette espèce effectuées en début d'année 2024.

Il convient de rajouter l'utilisation de plaques pour l'inventaire des reptiles, notamment sur les secteurs de liaison avec le poste de conversion où l'emprise au sol sera plus importante. Le CSRPN regrette que cette méthode n'ait pas été retenue et que les plaques ne soient pas déjà en place (utilisation moindre par les animaux la première année).

COURS D'EAU ET FAUNE AQUATIQUE (POISSONS, MOLLUSQUES)

Le programme des inventaires sur cours d'eau est à adapter notamment en hauts de bassin, en fonction de la variabilité des débits des cours d'eau avec notamment la présence d'assecs de plus en plus importants l'été et jusqu'en automne.

Si des cours d'eau ne pouvaient pas être franchis en souterrain avec des impacts morphodynamiques et en berges inévitables, le secteur d'étude devra être étendu en amont et en aval de la zone de travaux et inclure, le cas échéant toutes les zones chantiers en bordure.

La flore aquatique devra être étudiée.

Il n'est pas prévu de collecte de données physicochimiques spécifiques mais de s'appuyer sur les données existantes disponibles. Le CSRPN fait remarquer que, au vu du dimensionnement des réseaux de suivi de la qualité de l'eau (Agence de l'eau notamment) que ce soit en nombre de stations suivies, de paramètres récoltés et de fréquence de suivi, il conviendrait de réfléchir au recueil de données complémentaires notamment sur les petits cours d'eau.

Pour les mollusques, il y a des manquements dans le document. Ainsi, les inventaires doivent être étendus aux gastéropodes aquatiques et amphibiens dans les zones humides et les ripisylves potentiellement impactées (recherches à vue, battage, troubleau et litière). Une tranchée d'un mètre de large peut impacter des stations

de mollusques gastéropodes à forte valeur patrimoniale comme *Vertigo moulinsiana* (Annexe II Directive Habitats Faune Flore - DHFF), le *Vertigo angusitor* (Annexe II de la DHFF), *Omphiscola glabra* (NT), *Anisus vorticulus* (NT) qui ne sont pas encore forcément connues sur la zone d'étude. Cependant ces espèces sont potentiellement présentes.

La recherche des bivalves via la "recherche d'indices de présence" n'est pas satisfaisante. Sur les cours d'eau relativement importants (à partir de deux à trois mètres de lit mouillé), il faut mettre en place des recherches par bathyscope et/ou plongée Palmes Masques Tuba et ADN environnemental à minima sur 300 m à l'aval et 100 m à l'amont des sites de travaux.

L'utilisation de l'ADN^E peut être étendue aux crustacés. Le CSRPN suggère l'utilisation de l'ADNe pour ces groupes dans les limites méthodologiques actuelles (bibliothèque de gènes disponibles, détectabilité...).

OISEAUX

Le protocole d'inventaires pour l'avifaune hivernante et migratrice doit s'appuyer sur deux passages à chaque période, un seul passage pouvant s'avérer trop aléatoire.

Les points d'écoute dans les mailles de 500 m semblent bien ajustés et adaptés pour les milieux ouverts, mais une pression plus importante dans les secteurs plus fermés (distance maxi de 250-300 m, moins de visibilité et de propagation sonore du fait de la végétation) sera à adapter si besoin. La méthodologie de l'IPA est à privilégier afin de définir des abondances.

Pour la reproduction, il convient que les inventaires débutent plus tôt (mars) afin de ne pas ignorer les espèces précoces (Pic mar par exemple).

Pour le protocole pour les inventaires utilisant la repasse, l'écoute est prioritaire sur la repasse et cette dernière est facultative, à utiliser avec modération.

FLORE ET HABITATS NATURELS OU SEMI-NATURELS

Le protocole d'inventaire paraît globalement satisfaisant, avec notamment l'objectif de quatre passages aux bonnes périodes qu'il est important de bien respecter. Toutefois, il conviendrait de prévoir deux passages entre avril et juin.

Pour les espèces patrimoniales flore/fonge, en plus des espèces protégées, il convient de viser les espèces menacées et quasi-menacées (de façon indispensable) et si possible les espèces déterminantes pour les ZNIEFF. Les référentiels sont diffusés sur la plateforme régionale Flore-Habitat du SINP³.

La fonge fait l'objet d'une liste rouge en Poitou-Charentes et il faudrait la prendre en compte en mettant en évidence les secteurs les plus intéressants (voir avec des spécialistes) et en tenant compte des données disponibles.

Pour les habitats, il convient d'utiliser prioritairement le référentiel EUNIS pour leur caractérisation (référentiel européen en vigueur depuis de nombreuses années). Utiliser le plus possible les relevés phytosociologiques pour caractériser les principales végétations de la zone (et ne pas oublier de reporter les inventaires par station en annexes).

De plus, pour les listes d'habitats, en plus des habitats d'intérêt communautaire (HIC), il faut prendre en compte les statuts de végétations déterminantes ZNIEFF et des habitats déterminants ZNIEFF qui permettent d'intégrer des végétations et habitats à forts enjeux non-inscrits dans la DHFF.

Pour les cartographies des habitats, il est prévu une digitalisation au 1/1 000^e. Toutefois, sur l'ensemble de la zone il serait préférable de prévoir une digitalisation globale comprise entre 1/2 500^e et 1/5 000^e, avec la possibilité de réaliser des zooms à des échelles plus fines si la complexité ou les enjeux l'imposent.

PEDOLOGIE ET ZONES HUMIDES

³ - <https://obv-na.fr/ressources>

Les sols squelettiques sont nombreux dans la région aussi les refus risquent-ils d'être nombreux. Il conviendra d'adapter le matériel utilisé pour aller plus en profondeur, de préciser le plan d'échantillonnage et le matériel utilisé (piézomètres, ...). Il ne faudra pas hésiter à classer des sondages incertains ou « en suspicion de zone humide ».

Les sols « piégeux » sont assez nombreux dans le secteur, ce qui renforce l'intérêt de réaliser la totalité des sondages en périodes de hautes eaux avec une adaptation de la pression de prospection selon la nature des sols (cartographie).

Ne pas faire de sondages en automne et début d'hiver comme mentionné car ce sont les périodes les plus défavorables. Les sondages sont à réaliser entre mi-janvier et mi-mai.

Ne pas oublier de signaler la classe GEPPA concernée par chaque sondage et ne pas oublier les tests de réactivité.

Compte tenu de l'ampleur du projet il est possible de limiter les sondages aux secteurs hors ZH botanique, sauf au niveau des zones qui seront imperméabilisées (station de conversion).

À noter que l'absence de traits d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres n'induit pas l'absence de zone humide, notamment sur les podzols, fluviosols, rendosols ou calcosols, du fait du manque de fer dans ces sols ou bien les traits sont masqués par la matière organique ou le calcaire. L'interprétation des sondages est donc à bien étudier.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable sous conditions de prise en compte des remarques formulées pour les protocoles d'inventaire biodiversité en vue de réaliser l'état initial de l'étude d'impact du projet de raccordement terrestre du parc éolien en mer au large d'Oléron.

Le CSRPN précise que cet avis ne préjuge pas des futurs avis du CSRPN sur le projet lui-même notamment dans la séquence ERC qui sera développée suite à ces inventaires.

Le Président du CSRPN N-A

